

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

Convocation : 28.03.2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 09

Présents : 08

Excusé : 01

Absents : 00

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Bertrand, Maire.

**Présents** : B. DUFOUR - L. CARON – C. HERTAULT – J. BOCQUET – JF. CAROUX- D. GODEFROY - C. FILMOTTE – G. DUFOUR

**Excusé** : T. REGNIER

**Absent** :

Madame Claudine FILMOTTE, est désignée secrétaire de séance.

### **Procès-verbal de la réunion du 13 février lu et approuvé.**

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe que la visite des huttes avec la commission des Marais serait prévue mi-avril en fonction des locataires. Pour rappel, c'est un revenu important pour la commune et les principaux baux se terminent en 2027.

Au niveau de Préau, toujours en attente de devis. L'estimation est de 6 000 € sans le nettoyage des étangs.

N'ayant pas d'autres remarques à ajouter, l'ordre jour est abordé.

### **Compte de Gestion 2024**

Monsieur le maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des Comptes du Comptable à l'Ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal DECIDE :**

- D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.  
Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Compte Administratif 2024**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	VIREMENT A LA SF	Résultat de l'exercice 2024	Résultats bruts avant les RAR	RAR 2024	Solde des RAR
INVEST	-10 671, 42 €		14 010.22 €	3 338.80 €	Dépenses 20 000,00 €	- 20 000,00 €
					Recettes	
FONCT	123 510, 29 €		72 309,15 €	195 819,44 €		

Monsieur Claude HERTAULT est désigné président.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2024.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à 8 voix pour, DECIDE :**

- Adopter le Compte Administratif 2024, conformément au document.

### **Affectation du Résultat 2024**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

#### Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	10 671,42
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	123 510,29

#### Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	14 010,22
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	72 309,15

#### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	20 000,00
En recettes pour un montant de :	0,00

#### Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	16 661,20
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

#### Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	16 661,20
---	-----------

#### Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	179 158,24
---	------------

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité d'adopter l'Affectation du Résultat.

### **Vote des taux de la fiscalité directe 2025**

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :**

- Taxe d'habitation : 8,98 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,99 %

**Charge** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

### **Vote du Budget Primitif 2025**

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Investissement	141 161,20 €	141 161,20 €
Fonctionnement	362 539,24 €	362 539,24 €

Le Conseil Municipal, après ouï l'exposé de M. le Maire et délibéré : APPROUVE le budget primitif de la commune de Nampont-Saint-Martin pour l'année 2025.

### **Subventions 2025**

Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions, Monsieur le maire propose au conseil municipal l'attribution de subventions aux associations proposées ci-dessous, il y a lieu de délibérer pour fixer le montant des subventions attribuées à ces associations pour l'année 2025 selon le détail ci-dessous :

<b>Associations</b>	<b>Montant</b>
Club détente	500 €
Comité des Fêtes de Nampont	800 €
Croix Rouge Française	100 €
Papillons blancs Abbeville	100 €
AFM-TÉLÉTHON	100 €
CNAS	700 €
Association de maires de la Somme	178.87 €
Refuge du Ponthieu-Marquenterre (SPA)	222.30 €
SOMEA	30 €
Association des maires ruraux de France	95 €
Conseil d'architecture, d'urbanisme CAUE 80	50 €
Valloires Domicile	521 €
Fondation du Patrimoine Hauts-de-France	100 €
Adhésion VIGIFONCIER	150 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 927.17 €</b>

Concernant celle du Comité des Fêtes, Monsieur le Maire informe qu'il est en attente qu'une Assemblée Générale soit prévue. La subvention sera versée plus tard.

Monsieur le Maire fait la lecture du courrier reçu par l'Association des Parents d'Élèves de Vron. Il y a 14 enfants de Nampont scolarisés à l'école de Vron. M. Claude HERTAULT demande si les autres communes du groupement participent également et de demander les comptes financiers de l'Association. Monsieur le Maire lui informe que oui et que les comptes financiers seront demandés. Monsieur le Maire propose la somme de 20 € par élèves. 14 élèves x 20 € = 280 € pour l'année 2025. Ce chiffre sera modifié en fonction des enfants scolarisés sur la commune de Nampont.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE :**

- D'attribuer les subventions selon le détail ci-dessous.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Délibération concernant la durée d'un amortissement**

Monsieur le Maire rappelle que l'étude réalisée en 2022 concernant les trottoirs devant l'hôtel-restaurant « La Peupleraie » n'a pas été suivi de travaux et qu'il faut donc l'amortir. Il est proposé aux membres du Conseil de l'amortir sur 1 an.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE :**

- D'amortir la somme de 1 176 € sur une durée de 1 an.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Délibération concernant le Conservatoire du Littoral**

Monsieur le Maire fait la lecture d'un courrier reçu le 27 janvier 2025 de la part du Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France. Le Conservatoire souhaite avoir l'avis de M. le Maire concernant la labellisation du site « Le marais de Pendé ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, vote CONTRE le projet de labellisation du site.**

## Création d'une nouvelle adresse

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une demande concernant le restaurant situé dans le camping. En effet, suite à l'installation de la fibre, le gérant ne peut l'obtenir sauf si le Conseil Municipal lui octroie une nouvelle adresse. Il propose à l'assemblée de créer le numéro :

- 1 a rue du Marais

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE :**

- La création du numéro 1 a rue du marais.

## Communication du Maire

Monsieur le Maire informe qu'il a des réclamations d'une habitante suite à la location de la salle. Cette personne a adressé un courrier recommandé à la mairie. Monsieur le Maire souhaiterait modifier le règlement en stipulant le problème de nuisances sonores. Un régulateur sonore de 92 DCB serait peut-être à prévoir. Monsieur Claude HERTAULT intervient pour dire qu'il est possible de faire venir une entreprise spécialisée pour mesurer le bruit qui se fait pendant les locations.

Travaux en cours sur les chemins presque terminés. Monsieur le Maire informe qu'il a contacté la Sucrierie pour avoir du grattage de route.

Concernant les travaux au niveau du Moulin de Maintenay, c'est terminé également. Monsieur Guillaume DUFOUR interpelle en disant qu'il va y avoir des accrochages.

Pour la toiture de la mairie et celle du logement communal, les travaux sont prévus en septembre.

Concernant la parti jardin et pointe de l'église, Monsieur le Maire informe qu'il a la possibilité d'acheté une tondeuse d'occasion et que ça peut-être bien utile. Prix de 450 €. Pour le tracteur tondeuse, il a un problème au niveau du moteur à y regarder plus sérieusement en 2026.

## Questions diverses

Monsieur Guillaume DUFOUR demande pour les branches à la place de Préau. Le maire l'informe que l'entreprise doit la remettre en état.

Pas de nouvelle concernant le méthaniseur. C'est toujours en cours.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance s'est levée à 22h00.